

CNI PREMIERE DEMANDE – PERTE OU VOL

Tout dossier incomplet ne sera pas traité
Tous les documents originaux devront être accompagnés de leurs photocopies
Le service ne réalise pas les photocopies
PRESENCE DU DEMANDEUR OBLIGATOIRE AU DEPOT DU DOSSIER

TITRES SECURISES

- CNI plastifiée
- PASSEPORT électronique et biométrique

TITRES NON SECURISES

CNI cartonnée
PASSEPORT MANUSCRIT
PASSEPORT Delphine
PASSEPORT DEPANNAGE (vert) non valable pour les USA

1ère DEMANDE mineur et majeur

◆ Si présentation d'un autre titre sécurisé en cours de validité ou périmé :

- photocopie de ce titre
- justificatif de domicile de moins de 3 mois (**pas de RIB**)
- 2 photos de moins de 3 mois (photomaton ou photographie)
- **Pour un mineur, photocopie de la pièce d'identité du parent présent.**
(En cas de divorce, fournir le jugement)

◆ Si pas d'autre titre :

- Copie intégrale de l'acte de naissance (original) de moins de 3 mois
- justificatif de domicile de moins de 3 mois (**pas de RIB**)
- 2 photos de moins de 3 mois (photomaton ou photographie)
- **Pour un mineur, photocopie de la pièce d'identité du parent présent.**
(En cas de divorce, fournir le jugement)

PERTE OU VOL CNI SECURISEE

En cours de validité ou périmé depuis moins de 2 ans

- La déclaration de perte ou vol
- justificatif de domicile de moins de 3 mois (**pas de RIB**)
- 2 photos de moins de 3 mois (photomaton ou photographie)
- 25€ de timbres fiscaux
- **Pour un mineur, photocopie de la pièce d'identité du parent présent.**
(En cas de divorce, fournir le jugement)

PERTE OU VOL D'UNE CNI SECURISEE

périmé depuis plus de 2 ans

- Copie intégrale acte de naissance (original) de moins de 3 mois ou un autre titre sécurisé en cours de validité
- La déclaration de perte ou vol
- justificatif de domicile de moins de 3 mois (**pas de RIB**)
- 2 photos de moins de 3 mois (photomaton ou photographie)
- 25€ de timbres fiscaux
- **Pour un mineur, photocopie de la pièce d'identité du parent présent.**
(En cas de divorce, fournir le jugement)

- Si hébergé : **pièce d'identité de l'hébergeant, attestation d'hébergement depuis + de 3 mois, justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant, même pour l'hébergement d'un enfant majeur par les parents**
- Si vous êtes né (e) en France ou à l'étranger de deux parents nés à l'étranger, un certificat de nationalité française sauf si cette mention figure en marge de votre acte de naissance ou si vous avez déjà une pièce sécurisée